



Association Interprofessionnelle
de Santé au Travail de la Côte d'Or

Organisme de Formation agréé
N° déclaration d'existence 26 21 00437 21
SIRET : 77820794400134

PROGRAMME FORMATION INTER-ENTREPRISES

Comprendre et maîtriser les risques chimiques FORMATION DE REFERENTS

□ OBJECTIFS :

Se former afin de devenir des « référents-relais risque chimique » dans l'entreprise :

- Acquérir des connaissances suffisantes permettant de conseiller, de relayer des informations dans son entreprise et de sensibiliser les personnes exposées.
- Savoir évaluer et gérer les risques lors de la manipulation et du stockage des agents chimiques.

□ PARTICIPANTS :

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'AIST 21, amenée à participer à la prévention du risque chimique et ayant, de préférence, une pratique régulière de l'outil informatique et une capacité à communiquer.

□ PROGRAMME INDICATIF :

➤ Apports théoriques (1ère demi-journée)

1. Rappels des principaux points réglementaires
2. Les agents chimiques :
 - Classification et dangerosité
 - Bases en toxicologie (pénétration et absorption des agents chimiques, effets sur la santé...)
 - Sources d'information (étiquette, FDS...)
 - Stockage des produits chimiques
 - Elimination des déchets
3. Prévention du risque chimique :
 - Evaluation du risque chimique (définition, méthodologies, bilan)
 - Moyens de prévention et de protection (collective et individuelle)
 - Mesures d'hygiène
4. Outils d'information utilisables dans l'entreprise (affichage, notice de poste, sensibilisation et formation collective ou individuelle)

➤ Apports pratiques (2ème demi-journée)

Réalisation de travaux en sous-groupes, appliqués à des cas concrets de l'entreprise :

1. Gestion des produits chimiques : les questions à se poser, les phases d'exploitation d'une FDS
2. Etude de poste dans le cadre de l'évaluation du risque chimique : les questions à se poser, la synthèse des informations dans le but d'informer les salariés

➤ Supports pédagogiques

Exposé théorique avec un diaporama Power-Point. Exercices pratiques

□ **DUREE** : 2 demi-journées consécutives ou non, soit 7 heures par groupe.

□ **LIEU** : dans l'entreprise.

□ **TAILLE DES GROUPES** : de 1 à 6 personnes (maximum) par groupe.

□ **FORMATEUR** : toxicologue de l'AIST 21.

□ TARIFS INDICATIFS :

- Entreprises de moins de 10 salariés : prestation incluse dans la cotisation annuelle à l'AIST 21.
- Participation financière demandée : tarifs et modalité(s) sur demande.

□ CONTACTS :

- Votre médecin du travail
- Le service AST